



ILLE-ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°35-2024-080

PUBLIÉ LE 29 MARS 2024

Sommaire

Direction Départementale des Territoires et de la Mer /

35-2024-03-29-00001 - 2024 0328 Pref DDTM sudélégation de signature
OSD (6 pages)

Page 3

35-2024-03-29-00002 - 20240328_arrêté_20181211 (4 pages)

Page 10

Sous-Préfecture de Fougères-Vitré /

35-2024-03-25-00014 - Arrêté portant autorisation pour l'enregistrement
audiovisuel des interventions des agents de police municipale par la ville de
Guichen (2 pages)

Page 15

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

35-2024-03-29-00001

2024 0328 Pref DDTM sudélégation de signature
OSD



**Décision du 28 mars 2024 portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire délégué des recettes et des dépenses des budgets opérationnels de
programme**

M. Thierry LATAPIE-BAYROO,
directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'Article L. 221-2 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 20 , 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 septembre 2022 nommant M.Thierry LATAPIE-BAYROO en qualité de directeur départemental des territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine à compter du 15/10/2022;

Vu l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine du 21 août 2023 portant délégation de signature à M.Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine, responsable d'unité opérationnelle (RUO) ou de centre de coût pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres des budgets opérationnels de programme par Monsieur Philippe GUSTIN, Préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ,

Vu l'arrêté du 17 février 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine à compter du 1^{er} mars 2022.

DECIDE

Article 1^{er} : La délégation de signature, conférée par l'arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 21 août 2023 à M.Thierry LATAPIE-BAYROO, peut également, sous sa responsabilité, être exercée pour l'ensemble des budgets opérationnels de programme (BOP) par les personnes ci-après nommément désignées :

- M. Paul RAPION, Directeur adjoint ,
- M. Arnaud LE MENTEC, Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral
- Mme Christiane LAREUR, Cheffe de la mission management, crise et coordination (2MC2)

Article 2 : La délégation de signature définie à l'article 1 donnée à M. Thierry LATAPIE-BAYROO peut également, sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique, être exercée par les agents désignés ci-après dans le cadre de leurs attributions respectives :

BOP	Nom	Fonction
BOP 113 Ministère de la Transition écologique (MTE) Paysages, eau et biodiversité	M. Bertrand DURIN	Chef du service aménagement des territoires et transitions (SATT)
	M. Emmanuel PEREZ	Chef de service adjoint du SATT
	Mme Corinne ROY CAMPS	Cheffe du service logement et construction durables (SLCD)
	Mme Stéphanie JOUVIN	Cheffe du pôle construction du SLCD
	M. Clément HALLAIRE	Chef du pôle logement du SLCD
	M. Benoit ARCHAMBAULT	Chef du service eau et biodiversité (SEB)
	Mme Martine PINARD	Adjoint au chef du service eau et biodiversité (SEB)
	Mme Célia AMITRANO	Cheffe du service usages, espaces et environnement marins
	Mme Hélène LUCAS	Cheffe du service gens de mer, pêches et contrôles
Mme Nelly LE MOUILLOUR	Cheffe du pôle domaine public maritime et qualité des eaux littorales	
BOP 135 - (MCTRCT) Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	M. Bertrand DURIN	Chef du service aménagement des territoires et transitions
	M. Emmanuel PEREZ	Chef de service adjoint du SATT
	M. Robin LE NOAN	Chef du Pôle appui au territoire et connaissance
	M. Eric PELTIER	Chef du pôle urbanisme et contractualisation
	Mme Corinne ROY CAMPS	Cheffe du service logement et construction durables
	Mme Stéphanie JOUVIN	Cheffe du pôle construction du SLCD
	M. Clément HALLAIRE	Chef du pôle logement du SLCD
	M. Jean-Philippe HUERTAS	Délégué territorial de Rennes-Broceliande
	M. Erwan QUILLIEN	Adjoint au délégué territorial de Rennes-Broceliande
BOP 149 - MAA Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Forêt	Mme Florence BRON	Cheffe du service économie et agriculture durable (SEAD)
	M. Olivier SCHEHR	Adjoint à la cheffe du SEAD , Chef du pôle aide PAC et aides conjoncturelles
BOP 162 Services du Premier ministre Interventions territoriales de l'État	M. Benoit ARCHAMBAULT	Chef du service eau et biodiversité
	Mme Florence BRON	Cheffe du service économie et agriculture durable

BOP 181 MTE Fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)	Mme Agnès DELOUYE	Cheffe du service sécurité éducation routières transports et mobilités (SSERTeM)
	Mme Isabelle MIGNÉ	Cheffe du pôle mobilité transport et sécurité du SSERTeM
	M. Julien LEMARIÉ	Chef du pôle risques et crises de la 2MC2
	Mme Léonore VERHOEVEN	Référente ingénierie risques naturels, technologiques – 2MC2
BOP 203 MTE - Infrastructures et services de transports	Mme Agnès DELOUYE	Cheffe du service sécurité éducation routières transports et mobilités
	Mme Isabelle MIGNÉ	Cheffe du pôle mobilité transport et sécurité du SSERTeM
	Mme Elodie LEJEUNE	Responsable du domaine mobilités durables du SSERTeM
BOP 205 MTE Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Mme Célia AMITRANO	Cheffe du service usages, espaces et environnement marins
	Mme Hélène LUCAS	Cheffe du service gens de mer, pêches et contrôles
	M. Etienne TROUSSARD	Chef du pôle unité littorale des affaires maritimes
BOP 206 - MAA Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Mme Florence BRON	Cheffe du service économie et agriculture durable
	M. Olivier SCHEHR	Adjoint à la cheffe du SEAD , Chef du pôle aide PAC et aides conjoncturelles
BOP 207 Sécurité et éducation routière	Mme Agnès DELOUYE	Cheffe du service sécurité éducation routières transports et mobilités
	M. Didier DE ABREU	Chef du pôle coordination interministérielle des politiques de sécurité routière
	Mme Isabelle MIGNÉ	Cheffe du pôle mobilité transport et sécurité du SSERTeM
	M. Dominique BARRAUD	Chef du pôle éducation routière
	M. Thierry BAUDET	Adjoint au chef du pôle appui au pilotage communication interne, référent communication et coordination internes
BOP 362 Ministère de l'Économie, des finances et de la relance – Plan de relance – Ecologie	Mme Florence BRON	Cheffe du service économie et agriculture durable
	M. Olivier SCHEHR	Adjoint à la cheffe du SEAD , Chef du pôle aide PAC et aides conjoncturelles
	M. Bertrand DURIN	Chef du service aménagement des territoires et transitions
	M. Emmanuel PEREZ	Chef de service adjoint du SATT
	Mme Corinne ROY CAMPS	Cheffe du service logement et construction durables (SLCD)
	M. Clément HALLAIRE	Chef du pôle logement du SLCD
	Mme Stéphanie JOUVIN	Cheffe du pôle construction du SLCD
	Mme Agnès DELOUYE	Cheffe du SSERTeM
Mme Isabelle MIGNÉ	Cheffe du pôle mobilité transport et sécurité du SSERTeM	

<p>BOP 363 Ministère de l'Économie, des finances et de la relance – Plan de relance – Compétitivité</p>	<p>Mme Corinne ROY CAMPS M. Clément HALLAIRE Mme Stéphanie JOUVIN M. Bertrand DURIN M. Emmanuel PEREZ</p>	<p>Cheffe du service logement et construction durables (SLCD) Chef du pôle logement du SLCD Cheffe du pôle construction du SLCD Chef du service aménagement des territoires et transitions Chef de service adjoint du SATT</p>
<p>BOP 380 Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires</p>	<p>M Julien LEMARIE Mme Léonore VERHOEVEN M. Bertrand DURIN M. Robin LE NOAN M. Dominique DESCHAMPS M. Emmanuel PEREZ M. Emmanuel BOUTBIEN Mme Agnès DELOUYE Mme Isabelle MIGNE Mme Élodie LEJEUNE</p>	<p>Chef du pôle risques et crises de la 2MC2 Référente ingénierie risques naturels, technologiques – 2MC2 Chef du service aménagement des territoires et transitions (SATT) Chef du Pôle appui au territoire et connaissance Chargé de mission territoriale au pôle d'appui au territoire et connaissance Chef de service adjoint du SATT Chargé de mission contractualisation au pôle urbanisme et contractualisation du SATT Cheffe du SSERTeM Cheffe du pôle mobilités, transport et sécurité Responsable du domaine mobilité durable</p>
<p>BOP 723 Ministère de l'Économie et des finances Contribution aux dépenses immobilières</p>	<p>Mme Anne-Claire VINCENT</p>	<p>Cheffe du pôle finances appui administratif de Saint-Malo</p>

Article 3 : Dans le cadre des travaux d'inventaire comptables de fin d'année, délégation de signature est donnée à :

Mmes Christiane LAREUR, cheffe de la mission management, crise et coordination, Anne-Claire Vincent, cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo et Mme Laurence RÉAU, adjointe à la cheffe du pôle et chargée du pilotage et suivi budgétaire, à l'effet de signer les états de validation des charges et des produits à rattacher à l'exercice ainsi que des provisions pour charges.

Madame Christiane LAREUR est également désignée responsable d'inventaire.

Article 4 : Délégation est donnée :

à l'effet de valider toutes les opérations enregistrées sur les applications Chorus pour tous les BOP hors 354 à :

Mmes Anne-Claire Vincent, cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo, Laurence RÉAU, adjointe à la cheffe du pôle et chargée du pilotage et suivi budgétaire, et Stéphanie NOSLEY-THIBAUT, chargée du pilotage et du suivi budgétaire.

à l'effet de signer toutes les pièces comptables relatives à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses hors applications chorus pour tous les BOP hors BOP 354 à :

Mmes Anne-Claire Vincent, cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo, Laurence RÉAU, adjointe à la cheffe du pôle et chargée du pilotage et suivi budgétaire, et Stéphanie NOSLEY-THIBAUT, chargée du pilotage et du suivi budgétaire .

à l'effet de donner les ordres de payer au comptable public y compris sous CHORUS Formulaire hors BOP 354 à :

Mmes Anne-Claire Vincent, cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo, Laurence RÉAU, adjointe à la cheffe du pôle et chargée du pilotage et suivi budgétaire, et Stéphanie NOSLEY-THIBAUT, chargée du pilotage et du suivi budgétaire

Article 5 : Délégation est donnée à l'effet de procéder à la validation des ordres de mission permanents ou occasionnels et des états de frais (constatation du service fait) sur l'application CHORUS DT à :

Mmes : Patricia CONUEL, Ghislaine GOUGE, Martine PERDRIAU, Sylvie TERROITIN, Catherine CARMOUET, Sylvie JOUIN, Patricia GUYARD , Catherine LERAY, Marie-Pierre BONNIN, assistantes.

Mme Ghislaine BORIOLI, cheffe du pôle d'appui administratif de Rennes

Mme Anne-Claire Vincent, cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo

Mme Florence BRON, cheffe du SEAD,

M. Olivier SCHEHR , adjoint à la cheffe du SEAD, chef du pôle aides PAC et aides conjoncturelles

M. Bertrand DURIN, chef du SATT,

M. Emmanuel PEREZ, chef de service adjoint du SATT,

M. Benoit ARCHAMBAULT, chef du SEB

Mme Martine PINARD, adjointe au chef du SEB ,

M. Sébastien JIGOREL, chef d'unité biodiversité , adjoint à la cheffe du pôle planification eau et biodiversité

Mme Delphine KUBLER, gestionnaire - instructrice au SEB,

Mme Anne CHASLE-HEUZE, cheffe de la METSSI

M. Sébastien SAILLENFEST, délégué Territorial de Redon - Vallons de Vilaine

Mme Bérangère GALINDO, déléguée Territoriale de Saint-Malo littoral

M. Jérôme PIERRE, délégué Territorial de Vitré-Fougères

M. Jean-Philippe HUERTAS, délégué territorial de Rennes-Brocéliande,

Mme Corinne ROY CAMPS, cheffe du SLCD,

M. Clément HALLAIRE , chef du pôle logement du SLCD

Mme Stéphanie JOUVIN, cheffe du pôle construction du SLCD,

Mme Christiane LAREUR, cheffe de la 2MC2,

M. Julien LEMARIÉ, chef du pôle risques et crises de la 2MC2

Mme Célia AMITRANO, cheffe du SUEEM

Mme Hélène LUCAS, cheffe du SGMPC

Mme Agnès DELOUYE, cheffe du SSERTeM

Article 6 : Délégation d'ordonnancement est donnée à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 35 par carte d'achat dans la limite des plafonds qui leur ont été attribués et d'en contrôler l'utilisation, à :

Pour les BOP métiers :

Mme Agnès DELOÛYE, cheffe du SSERTeM,

Mme Martine PINARD, adjointe au chef du SEB

M. Thierry BAUDET, adjoint au chef du pôle Appui au pilotage et communication interne, référent communication et coordination interne

Mme Célia AMITRANO, Cheffe du service Usages, Espaces et Environnement Marins

Mme Nathalie CARVAHLO, adjointe à la cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo

Pour le BOP 354 :

M. Jérôme PIERRE, délégué territorial de Vitré-Fougères,

M. Daniel DONNART, chef du pôle Appui au pilotage et communication interne

Mme Anne-Claire Vincent, cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo

Mme Ghislaine BORIOLI, cheffe du pôle appui administratif rennais,

M. Sébastien SAILLENFEST, délégué territorial de Redon Vallons de Vilaine

Article 7 : Dans le cadre de la gestion des cartes d'achat, délégation de signature est donnée à :

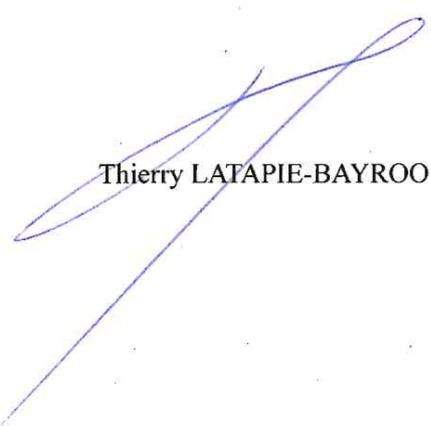
Mmes Anne-Claire Vincent, cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo, Laurence RÉAU ; adjointe à la cheffe du pôle et chargée du pilotage et suivi budgétaire, à l'effet d'établir et signer le tableau des imputations ou l'ordre à payer des dépenses métiers et à l'effet d'effectuer les opérations nécessaires à la demande de création, la gestion et la suppression des cartes d'achat auprès du responsable du programme carte achat .

Mme Anne-Claire Vincent, cheffe du pôle finances, appui administratif de Saint-Malo, est désignée référente carte d'achat titulaire. Mme Laurence RÉAU est désignée référente carte d'achat suppléante.

Article 8 : Les chefs des services de la direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2024

Fait à Rennes, le 28 mars 2024

Le directeur départemental des territoires et de la mer
d'Ille-et-Vilaine



Thierry LATAPIE-BAYROO

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

35-2024-03-29-00002

20240328_arrêté_20181211

ARRÊTÉ
**modifiant l'arrêté du 11 décembre 2018 portant création de la commission portuaire de
bien être des gens de mer
du port de Saint-Malo et la désignation de ses membres**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu la convention n°163 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) du 08 octobre 1987 publiée par le décret n°2005-507 du 11 mai 2005 ;

Vu la loi n°2004-146 du 16 février 2004 autorisant la ratification de la convention n°163 de l'OIT ;

Vu le décret n° 2007-1227 du 21 août 2007 relatif à la prévention des risques professionnels maritime et au bien être des gens de mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2008 relatif aux commissions portuaires de bien-être des gens de mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 portant création de la commission portuaire de bien être des gens de mer du port de Saint-Malo et désignation de ses membres ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2023-08-21-00027 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur département des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la décision n°35-2024-02-22-0004 du 22 février 2024 du DDTM portant subdélégation de signature aux agents sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique dans le cadre de leurs attributions respectives.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2021-12-28-00001 du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2018 portant création de la commission portuaire de bien être des gens de mer du port de Saint-Malo et désignation de ses membres

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'annexe de l'arrêté du 11 décembre 2018 portant création de la commission portuaire de bien être des gens de mer du port de Saint-Malo et désignation de ses membres est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2 :

L'arrêté préfectoral n°35-2021-12-28-00001 du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2018 portant création de la commission portuaire de bien être des gens de mer du port de Saint-Malo et désignation de ses membres est abrogé.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Saint-Malo, le 28 mars 2024

**Annexe à l'arrêté préfectoral portant désignation
de la commission portuaire de bien-être**

En qualité de représentants des foyers d'accueil de marins et d'associations :

Représentants de l'Association Marine Amitié Partage :

- Monsieur Denis PELLOQUIN – Président, ou son représentant
- Monsieur Benoit FAIST – Vice-président, ou son représentant
- Monsieur Jean-Pierre GILLET – Secrétaire, ou son représentant
- Monsieur Jean-François HEUX – Trésorier, ou son représentant

En qualité de représentants des organisations professionnelles et syndicales d'armateurs et de gens de mer :

Représentants les Armements :

- Monsieur Florian SOISSON – Compagnie des Pêches de Saint-Malo, ou son représentant
- Monsieur Philippe PRIGENT - Compagnie Brittany Ferries, ou son représentant

Représentants des organisations syndicales de gens de mer :

Union Syndicale CGT des Marins

- Monsieur Stéphane LEMONNIER, ou son représentant

Syndicat Maritime de Bretagne CFDT

- Monsieur Pierre-Yves ABOMNES, ou son représentant

En qualité de représentants d'opérateurs et agents maritimes :

- Monsieur Pascal FLAUX – AMM, ou son représentant
- Monsieur Mikael LE BEON – TIMAC, ou son représentant

En qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Carole LE BECHEC – Conseil Régional de Bretagne, ou son représentant
- Monsieur Guillaume PERRIN – Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, ou son représentant
- Monsieur le Maire de Saint-Malo, ou son représentant

En qualité de représentants de l'autorité portuaire :

- Monsieur Stéphane PERRIN – Conseil Régional de Bretagne, ou son représentant
- Monsieur Jean-Baptiste RIBLE – EDEIS, ou son représentant

En qualité de représentants des autorités administratives :

- Monsieur Arnaud LE MENTEC – Directeur Départemental Adjoint, Délégué à la Mer et au Littoral de l'Ille-et-Vilaine, ou son représentant

- Monsieur Sylvain CHUNIAUD – Inspecteur habilité au titre du contrôle par l'État du port, ou son représentant

- Monsieur Stéphane HOUITTE – Inspecteur du Travail, ou son représentant

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Etienne LE NENAN – Commandant du Port de Saint-Malo, ou son représentant

- Madame Laure TALLONNEAU – Inspecteur ITF, ou son représentant

Représentant du service social maritime :

- Madame Caroline MARTIN, ou son représentant

Invité à titre d'expert :

- Madame Céline FLEURY, médecin des gens de mer de Saint-Malo.

Sous-Préfecture de Fougères-Vitré

35-2024-03-25-00014

Arrêté portant autorisation pour
l'enregistrement audiovisuel des interventions
des agents de police municipale par la ville de
Guichen



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ
portant autorisation pour l'enregistrement audiovisuel
des interventions des agents de police municipale
par la ville de Guichen

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 241-2 et R. 241-8 à R. 241-15 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2022-1395 du 02 novembre 2022 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives aux traitements de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des agents de police municipale ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2023 donnant délégation de signature à M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet de Fougères-Vitré ;

Vu la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État du 15 mars 2024 ;

Vu la demande du maire de Guichen, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale ;

Considérant que la demande transmise par le maire de Guichen est complète et conforme aux exigences des articles R. 241-8 à R. 241-15 du code de la sécurité intérieure,

Arrête

Article 1^{er} : L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de Guichen est autorisé au moyen de deux caméras individuelles.

Article 2 : Le public est informé de l'équipement des agents de police municipale de la commune de Guichen d'une caméra individuelle et des modalités d'accès aux images.

Article 3 : Les enregistrements sont conservés pendant une durée d'un mois. À l'issue de ce délai, ces enregistrements sont détruits. Si durant ce délai d'un mois, les données ont été extraites et transmises pour les besoins d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire, elles sont conservées selon les règles propres à chacune de ces procédures par l'autorité qui en a la charge.

Article 4 : Dès la signature du présent arrêté, le maire de Guichen adresse à la Commission nationale de l'informatique et des libertés un engagement de conformité aux dispositions des articles R. 241-8 à R. 241-15 du code de la sécurité intérieure.

Article 5 : Toute modification portant sur le nombre de caméras individuelles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services préfectoraux.

Article 6 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré et le maire de Guichen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Fougères, le 25 mars 2024.

Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet de Fougères-Vitré

Gilles TRAIMOND

Dans les deux mois à compter de la signature de cette décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- Un recours gracieux, adressé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine – 81 boulevard d'Armorique – 35700 Rennes
- Un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur – direction des libertés publiques et des affaires juridiques – 11 rue des Saussaies – 75800 Paris cedex 08
- Un recours contentieux, adressé au Tribunal Administratif de Rennes – hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte – 35044 Rennes cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr